

FOndamental

GENERALI Bulletin d'information de la section FO

Fêtes en famille Que
du bonheur
Bonne année Amour
Prosperité
Bonheur
& santé
JOIE 2025 Meilleurs vœux
Amour
résolutions Bonnes
Nouvelle
année
Tous ensemble
Happy new year

Toute l'équipe FO vous souhaite ses meilleurs vœux ainsi qu'à vos proches pour cette nouvelle année.

JANVIER 2025

un syndicat indépendant pour les revendications des salariés

Dans ce FOndamental :

Page 2 : Conférence Ouverte à tous suite au questionnaire sur les conditions de travail

Page 3 : NAO propositions de la direction

Page 4 : NAO SUITE



JANVIER 2025

Un syndicat indépendant pour les revendications des salariés

CONFERENCE OUVERTE A TOUS SUITE AU QUESTIONNAIRE FO SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL

NOUS AVONS
BESOIN DE VOUS



Comme annoncé lors du dernier tract de décembre, cette conférence ouverte à tous aura lieu le **mardi 4 février à 13h**. Nous remercions une nouvelle fois les salariés ayant répondu au questionnaire qui nous a permis d'obtenir des éléments concrets.

Comme indiqué c'est une conférence qui est ouverte à tous les salariés, peu importe le périmètre (administratif, commercial)

Pour plus de flexibilité cet échange se déroulera en réunion hybride, présentiel et distanciel . Un lien Teams vous sera adressé. Nous aurons l'occasion de débattre sur nos/vos revendications et répondre à vos questions. N'hésitez pas en amont à prendre attache avec nous via nos coordonnées en bas de page.

Nous comptons sur votre présence afin de faire évoluer ensemble nos/vos conditions de travail dès 2025.

N'hésitez pas à venir échanger avec nous :

fogenerali@yahoo.fr

Loïc DUBOIS 06.13.66.03.19

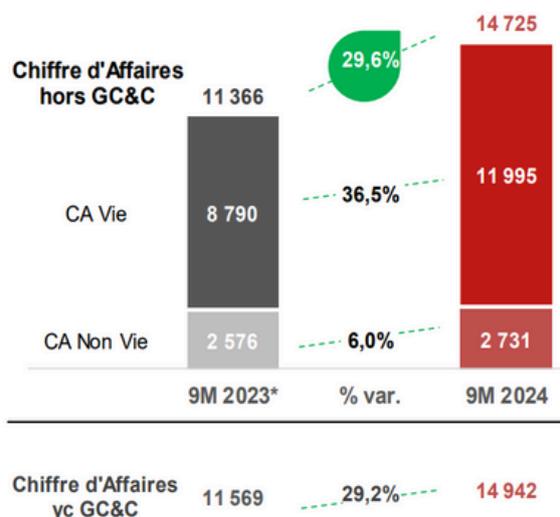
Si vous avez des questions, prenez contact avec nous, quel que soit le sujet, l'équipe FO vous répondra en toute confidentialité. 2

Chez AXA, depuis très longtemps, aucun accord n'a été trouvé entre les organisations syndicales et la direction. Force est de constater qu'AXA présente une situation très proche de celle de Generali, avec des dividendes record versés chaque année aux actionnaires tout en ayant une politique de rémunération très loin des attentes des salariés.

Pour autant, c'est grâce au travail remarquable des salariés que Generali parvient à obtenir des résultats en augmentation constante.

CHIFFRE D'AFFAIRES DE GENERALI FRANCE

(en M€)



Avec un résultat opérationnel à 900 millions d'euros fin septembre 2024, nous ne pouvons accepter les propositions faites par la direction que vous trouverez ci-dessous :

Dans un budget global de **2,0%** ⁽¹⁾, une enveloppe d'augmentations salariales de **1,6%** avec :

- une enveloppe d'augmentations salariales de début d'année de **1,25%** dont :
 - pour les collaborateurs avec un SATH ≤ 35 000 € : une **AG forfaitaire de 300 €** ⁽²⁾ et **0,85% en AI**
 - pour les collaborateurs avec un SATH > 35 000 € : un **budget d'AI de 1,25%**
- pour l'ensemble des collaborateurs, une enveloppe de **0,35%** dédiée à des accompagnements spécifiques (égalité professionnelle, mobilité...) en cours d'année



Salaire -35K/an = 300€ brut d'augmentation générale
Salaire +35K/an = pas d'augmentation générale
C'est inacceptable

Dans un budget global de **2,0%** ⁽¹⁾, une enveloppe de **0,40%** dédiée aux autres mesures de soutien du pouvoir d'achat :

- pour l'ensemble du personnel administratif (cadres et non cadres) :
 - la mise en place, les jours télétravaillés, de **titres-restaurant domicile (TRD) à 7 €** dont **50% financés par l'employeur**
 - s'il n'y a pas de service de restauration collective, la **revalorisation du titre-restaurant de 9,20€ à 10,50€** pour les jours de travail sur site
- pour les collaborateurs de Paris et province, la **prise en charge à hauteur de 60% des abonnements annuels de transport en commun** (dans la limite de 300% du montant mensuel du Passe Navigo)

JANVIER 2025



Retrouvez-nous sur notre site internet

<https://www.fogenerali.fr/>



- Rémunération
- épargne salariale
- Harcèlement
- Discrimination
- Prévoyance

NOS COMMISSIONS

Défense
juridique

Santé et
prévoyance FO
Generali

Nous travaillons
en lien avec la
commission
juridique fédérale
animée par
Jean Simon Bitter

Vous pouvez nous
solliciter
également en cas
de
problématiques
plus personnelles
(aide au
logement,
voyages/locations
, pour contacter
les assistantes
sociales, etc...)

Pour rappel, nos revendications :

Salaires :

Notre revendication prioritaire ; augmentation générale de 3% pour tous sans distinction

Nous souhaitons le retour de la prime de partage de la valeur pour récompenser l'investissement des salariés, cette prime est très attendue par les salariés en ces périodes de crise (1500€ POUR TOUS sans discrimination)

Analyse des situations de salariés sans mesures individuelles depuis maxi. 3 ans et non pas 4 ans comme actuellement

Intégration de la prime CRC à 100% en cas de mobilité

Télétravail :

L'octroi de tickets restaurants pour tous les salariés en télétravail qui en sont encore privés (St Denis)

Augmentation de la valeur du ticket restaurant provinces à 10,5€

Augmentation du montant de la participation aux frais de télétravail soit 5€/j pour compenser la forte hausse du coût de l'énergie.

Nous demandons que la participation de 150 € pour l'équipement de télétravail soit ramenée de 8 ans à 4 ans par manque de matériel de qualité et tout est désormais en obsolescence programmée.

Autres :

Nous demandons que le budget de frais d'animation soit porté à 35 € pour éviter aux collaborateurs de faire la rallonge au vu de l'augmentation des prix

Nous demandons d'épargner 4 jours de crédit d'heures pour les non cadres + 2 percoll

L'augmentation de la participation de l'employeur à la restauration d'entreprise qui n'a pas été augmentée depuis des années et qui de fait nuit à la qualité de la prestation d'année en année.

Remboursement à 80% de la carte de transport Navigo et carte transport Province + revoir le plafond cumulé qui est trop juste pour 2 abonnements

Participation à hauteur de 300 € à l'achat d'un véhicule électrique (mesure normale pour une entreprise RSE)

Constat : pour un jeune cadre ou cadre classe 5 : La variable est faible : 3 410 euros / 284 euros par mois, si à 100%.

Nous demandons de porter la rémunération variable de 3 410 € en 2024 à 4 000 € en 2025.

Il s'agit d'une variable et non d'une augmentation de salaire. Le collaborateur cadres doit remplir des objectifs individuels pour pouvoir y prétendre.

Cela serait un geste fort de reconnaissance pour ceux qui le sont et une source de motivation pour ceux qui vont s'engager dans le parcours cadre.

Jours de congés :

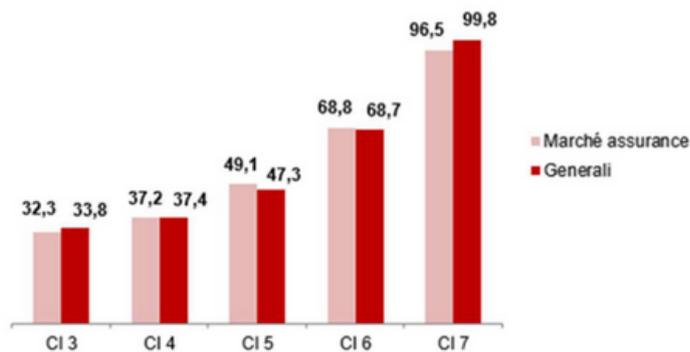
Nous demandons de passer de 1 à 2j enfant malade sans justificatif

3j si aidant de parent malade, porter à 6j si les deux parents sont concernés avec justificatif

Mesure pour la santé des femmes : nous demandons 6j/an d'absences autorisés et payés par l'entreprise pour les salariées souffrant d'endométriose ou de règles douloureuses

Augmentation de la durée d'absence en cas de maternité : salariée en heures (1h d'absence par jour puis 2h/j à partir du 6ème mois de grossesse + 1h/j pendant 3mois après congé mat ou adoption

Salariée en jours : absence de 2j par mois pendant la grossesse et 2j/mois pendant 3mois après le congé mat ou adoption



il apparait que les CI3, CI4 et CI6 sont dans la moyenne des salaires du marché de l'assurance.

Par contre, il apparait clairement que la CI5 de Generali est en dessous du marché alors que la population qui compose cette classe est très importante.

Ce n'est pas acceptable, nous demandons la revalorisation du salaire annuel de la classe 5

DERNIERE REUNION LE MARDI 21 JANVIER 2025



N'hésitez pas à venir échanger avec nous :

fogenerali@yahoo.fr

Loïc DUBOIS 06.13.66.03.19

Si vous avez des questions, prenez contact avec nous, quel que soit le sujet, l'équipe FO vous répondra en toute confidentialité.